Comme certains députés l'ont signalé, tout cela est vrai mais plusieurs de ces agriculteurs ont demandé des prêts et on leur en a montré l'inutilité. M. Rutherford a signalé qu'ils ne devaient jamais repartir mécontents. Si cela arrive, et cela est arrivé à plusieurs dans ma circonscription, ce n'est pas nécessairement la faute des directives données par M. Rutherford mais plutôt parce que ces fonctionnaires sont incapables de les accepter. Tant qu'il y aura demande d'argent, les personnes chargées de prêter cet argent surveilleront les transactions de près. Il y aura, bien entendu, des divergences d'opinion sur la question de savoir si l'on peut ou non raisonnablement prêter ces fonds. Dans la plupart des cas, cette étape d'entrevues préliminaires, à l'égard des prêts, a abouti à mieux faire comprendre au cultivateur l'exploitation agricole.

Je sais que, dans bien des régions où les cultivateurs se sont vu refuser des emprunts et qu'on leur en a donné les raisons, la plupart d'entre eux, pas tous, mais la plupart d'entre eux, ont été bien convaincus que leur exploitation agricole ne justifiait pas l'emprunt qu'ils voulaient. Dans bien des cas, les cultivateurs eux-mêmes ont décidé que l'emprunt qu'ils sollicitaient était trop important, qu'ils n'allaient pas entreprendre une grande exploitation agricole et que, par conséquent, ils n'allaient pas se lancer dans une transaction de cet ordre.

Les honorables députés peuvent trouver bonne ou mauvaise la décision rendue par le directeur, mais il vaut la peine, je crois, de noter ce qu'il a dit à la page 6:

La Société du crédit agricole prête maintenant de gros montants...

C'est, à mon avis, important.

...non seulement parce que le requérant a d'excellentes garanties à offrir pour son emprunt mais en songeant toujours à un objectif précis...celui d'aider l'agriculture canadienne à se réorganiser en exploitations agricoles familiales, avec tous les avantages sociaux et économiques et les influences stabilisantes que cette initiative aura sur l'ensemble de notre économie. Rappelons-nous que chaque emprunt bien placé nous rapprochera d'un pas de l'objectif qui nous est fixé. Il nous faut continuer jusqu'à ce que cet objectif soit atteint.

Certains députés ont peut-être oublié de prendre connaissance de cette déclaration. Pour ma part, j'estime que les prêts agricoles doivent profiter autant à l'industrie agricole qu'aux cultivateurs eux-mêmes. Nous voulons affermir l'agriculture canadienne tout comme nous désirons renforcer la position des cultivateurs, de la famille, etc. C'est à ces deux fins qu'il faut travailler.

Le président poursuit en ces termes:

Nous avons un rôle bien spécial à jouer. Il nous petits prêt destinés a incombe de consentir des prêts à longue échéance, unités non rentables.

aux cultivateurs sérieux, à même les deniers publics, afin d'établir des fermes familiales rentables, capables de produire des denrées faciles à écouler et rapportant assez pour que les exploitants et les personnes qui sont à leur charge puissent jouir d'un bon niveau de vie et rembourser les prêts que la Société leur a accordés.

Monsieur le président, je crois que la Société a atteint son but, dans l'ensemble. Par contre, il serait peut-être utile de nous arrêter maintenant pour voir où la Société s'en va et pour nous demander s'il ne vaudrait pas mieux de nous fixer un idéal plus élevé en essayant de faire davantage avec les prêts consentis aux agriculteurs canadiens.

Le préopinant a mentionné que les sociétés qui fournissent des fonds pour des fins semblables, en ce qui concerne le cultivateur luimême, à celles qu'assurerait un prêt d'un montant approprié, tentent l'intégration verticale. La chose a été tentée par un grand nombre de très grandes sociétés. Dans la plupart des cas, l'intégration verticale ne constitue pas la menace qu'elle présentait il y a quatre ou cinq ans. Dans bien des cas et en de nombreux domaines, la chose s'est avérée un échec complet tant pour les personnes qui avançaient l'argent que pour celles qui le recevaient. Le cultivateur aussi bien que le créancier n'y ont trouvé aucun avantage et seul le propriétaire de fabrique à provende semble en avoir tiré parti.

L'intégration verticale n'est pas la solution. Elle n'a jamais rien résolu et son introduction dans le domaine de l'agriculture ne présente pas, je le répète, la menace qu'elle présentait déjà. Cependant, s'il n'y a pas de menace, cela signifie qu'il reste encore des lacunes dans ce domaine et que le gouvernement devrait y voir.

Comme il ne s'agit pas du discours du trône, nous ne devrions pas mentionner le fait que les impôts et d'autres questions entrent en ligne de compte dans l'économie rurale. Quoique le débat n'ait pas été limité, le projet de résolution est de portée restreinte puisqu'il ne porte que sur l'accroissement des capitaux dont dispose la Société. On nous demande d'ajouter encore 100 millions de dollars aux réserves sur lesquelles les cultivateurs peuvent emprunter. Voilà quelque chose qui intéresse tout député qui vient d'un district rural au Canada.

J'ai une liste de plusieurs cultivateurs de ma région qui ne sont pas satisfaits. Dans plusieurs de ces cas, cela vient du facteur humain, comme l'a signalé M. Rutherford, de l'élément personnalité qui se fait jour dans le consentement et la demande d'un prêt, mais il y en a plusieurs autres qui m'ont fait réfléchir et me demander si nous n'étions pas un peu trop sévère en ce qui concerne les petits prêt destinés actuellement à de petites unités non rentables.

[M. Peters.]